

# EOS Imaging

Société anonyme

10, rue Mercoeur

75011 Paris

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

PKF FIDEA CONTROLE

*Membre du réseau PKF International*

101 rue Miromesnil

75 008 Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

# EOS Imaging

Société anonyme

10, rue Mercoeur

75011 Paris

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

A l'assemblée générale de la société EOS Imaging,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EOS Imaging relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Continuité d'exploitation**

### **Risque identifié**

Au 31 décembre 2020, le Groupe EOS imaging dispose d'une trésorerie et équivalent de trésorerie de 9,7 millions d'euros contre 8,2 millions d'euros à l'ouverture. Les activités courantes sur l'exercice 2020 ont permis de générer 4,7 millions d'euros. Dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels en application du principe de continuité d'exploitation, le management a établi un prévisionnel de trésorerie, sur les 12 prochains mois, soit jusqu'avril 2022. Celui-ci permet de confirmer la pertinence de ce principe, notamment grâce à l'obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat à hauteur de 4,3 millions d'euros en avril 2021, comme mentionné dans la note « 3.2. Principes de continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré la continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit du fait des estimations importantes nécessaires à l'identification des encaissements prévisionnels, des besoins de trésorerie à couvrir et à la construction du prévisionnel de trésorerie par la direction de la société.

### **Notre réponse**

Nos travaux ont consisté à réaliser un examen critique des hypothèses retenues pour la construction du prévisionnel de trésorerie à 12 mois. Nous avons notamment :

- Obtenu et pris connaissance du prévisionnel de trésorerie établi par le groupe, jusque avril 2022 ;
- Apprécié sa cohérence avec les données prévisionnelles issues du budget 2021, établi sous le contrôle de la direction générale et approuvé par le conseil d'administration du 14 mars 2021 ;
- Vérifié la cohérence des hypothèses retenues en termes de prévisions d'activité avec notre connaissance de l'activité, par entretien avec la direction puis obtention de la documentation ad hoc, notamment l'octroi du Prêt Garanti par l'Etat en avril 2021 ;
- Apprécié la qualité du processus d'établissement des prévisions de trésorerie ou du processus budgétaire en comparant les prévisions faites au cours des exercices précédents avec les réalisations effectives ;
- Enfin, nous avons vérifié que les informations mentionnées dans l'annexe aux comptes sociaux donnaient une information appropriée.

## **Modalités d'évaluation des créances clients**

### Risque identifié

Au 31 décembre 2020, les créances clients nettes s'élèvent à 6,3 millions d'euros. Ces créances correspondent notamment à des ventes d'équipements EOS dont le délai de règlement peut parfois s'étendre contractuellement jusqu'à l'installation chez l'utilisateur final, par des équipes dédiées. La direction procède, à chaque clôture, à une analyse des montants restant à percevoir, y compris au titre de ventes réalisées sur des exercices précédents. Elle en a traduit les conséquences en comptabilisant une provision pour dépréciation des créances clients dont le solde s'élève à 372 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Nous avons considéré que la détermination des provisions sur les créances clients est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative dans les comptes annuels de la société de ces créances et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur caractère recouvrable.

### Notre réponse

Notre approche d'audit sur l'évaluation des provisions pour créances clients est fondée sur des tests de détails sur les créances. Ceux-ci ont consisté à :

- Identifier les créances anciennes, obtenir auprès des directions financière et générale des explications sur leur ancienneté, examiner le respect des clauses contractuelles relatives au règlement des factures et les échanges avec les distributeurs ou les utilisateurs finaux concernés ainsi que l'avancement de l'installation de l'équipement, afin d'apprécier l'estimation des perspectives de recouvrement de ces créances faites par la direction,
- Revoir l'impact de la méthodologie d'évaluation de la provision adoptée par le client ainsi que de certaines opérations particulières comme les reprises de machines,
- Prendre connaissance des réponses des avocats à nos demandes d'information, afin d'identifier d'éventuelles difficultés de recouvrement qui n'auraient pas donné lieu à provisionnement sur les créances clients.
- Analyser la cohérence de l'évaluation des provisions pour dépréciation de ces créances clients au regard des éléments ci-dessus.
- Examiner le caractère suffisant et approprié des informations fournies dans les annexes aux comptes annuels.

## **Évaluation de la valeur des titres de participation et des créances rattachées à la société OneFit**

### **Risque identifié**

Au 31 décembre 2020, les titres de participation de la société OneFit et les créances rattachées à cette participation, inscrits au bilan pour une valeur nette comptable s'élevaient respectivement à 4,25 millions d'euros et à 1 million d'euros.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et les créances rattachées à cette participation à leur valeur nominale, comme indiqué dans les sections « 3.4.3. Immobilisations financières » et « 3.4.5. Créances » de la note « 3.4. Méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Les titres de participations sont évalués à leur valeur d'utilité et les créances rattachées à des participations sont dépréciées en cas de perte probable.

Concernant OneFit, cette valeur d'utilité est estimée par la direction par la méthode des flux futurs nets de trésorerie actualisés.

Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation de OneFit et des créances rattachées à ces titres comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance de leur valeur au bilan des comptes annuels et en raison des jugements devant être émis par la direction pour estimer leur valeur d'utilité ou perspectives de recouvrement, notamment dans un contexte de crise économique et sanitaire toujours incertain lié à la pandémie de la Covid-19.

### **Notre réponse**

Notre approche d'audit a consisté à :

- Comprendre et analyser la pertinence de la méthodologie utilisée pour évaluer les titres de participation et les perspectives de recouvrement des créances rattachées à la participation OneFit,
- Obtenir les modalités de calcul des prévisions de flux de trésorerie de la société,
  - o S'entretenir avec la direction pour comprendre et analyser, puis documenter les perspectives de développement traduites dans les flux de trésorerie,
  - o Faire une revue critique des modalités de détermination du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini et apprécier leur cohérence par rapport aux hypothèses de marché sous-jacentes avec l'assistance de nos spécialistes,
  - o Vérifier l'exactitude arithmétique des calculs de la valeur d'utilité retenue par la société.
- Examiner le caractère suffisant et approprié des informations fournies dans les annexes aux comptes annuels.

### **Vérfications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EOS Imaging par votre assemblée générale du 13 juin 2013 pour le cabinet Deloitte & Associés, le mandat ayant été renouvelé lors de votre assemblée générale du 5 juin 2019.

Le cabinet PKF Fidea Contrôle a été nommé par votre assemblée générale du 5 juin 2019.

Au 31 décembre 2020, Deloitte & Associés était dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet PKF Fidea Contrôle dans sa seconde année.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 29 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PKF FIDEA Contrôle  
*Membre de PKF international*

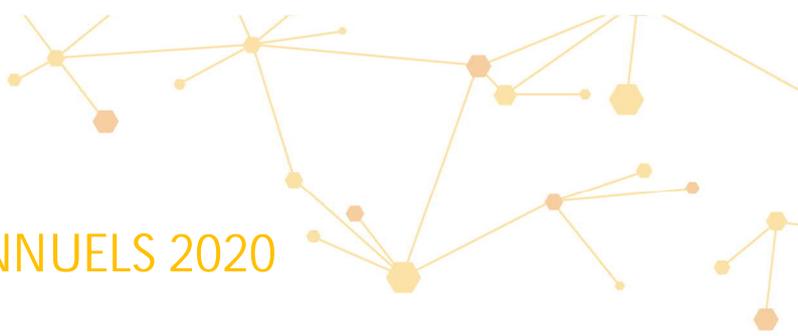
Deloitte & Associés



Aurélie LAFITTE



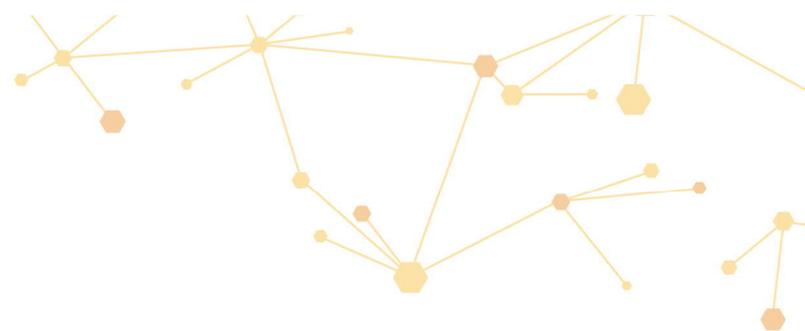
Géraldine SEGOND



COMPTES ANNUELS 2020

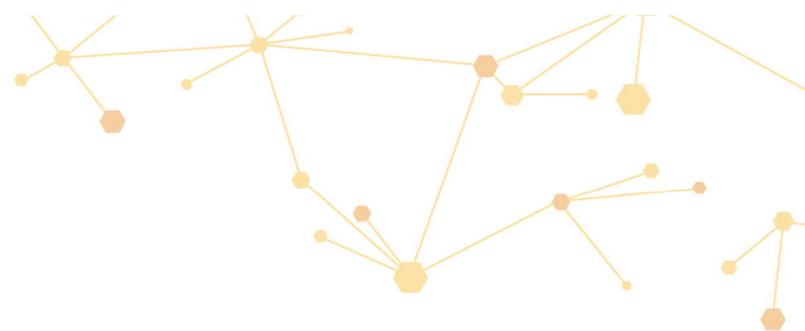


Société anonyme au capital de 266 599,46 euros  
Siège social : 10 rue Mercœur 75011 Paris  
RCS de Paris 349 694 893



**BILAN - ACTIF**  
(en euros)

	31-déc.-20			31-déc.-19
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	3 965 311	2 889 216	1 076 094	1 997 625
Immobilisations corporelles	5 684 708	4 333 829	1 350 879	1 811 844
Immobilisations financières	10 413 697	5 909 689	4 504 008	4 542 522
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>20 063 715</b>	<b>13 132 734</b>	<b>6 930 981</b>	<b>8 351 991</b>
Stocks et encours	12 184 433	489 670	11 694 763	13 513 027
Avances et acomptes versés sur commandes	71 757	-	71 757	662 804
Créances clients et comptes rattachés	6 681 508	372 000	6 309 508	8 319 719
Autres créances	32 761 849	28 728 133	4 033 716	5 906 994
Capital souscrit - appelé, non versé	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	6 478 519	-	6 478 519	3 136 218
Charges constatées d'avance	270 247	-	270 247	434 639
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>58 448 313</b>	<b>29 589 803</b>	<b>28 858 510</b>	<b>31 973 400</b>
Frais d'émission des emprunts	657 368	-	657 368	929 383
Ecarts de conversion Actif	996 431	-	996 431	92 776
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>80 165 828</b>	<b>42 722 537</b>	<b>37 443 291</b>	<b>41 347 550</b>

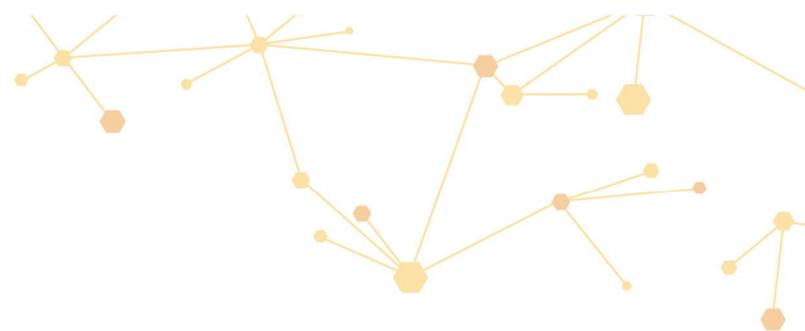


**BILAN - PASSIF**  
(en euros)

	31-déc.-20	31-déc.-19
Capital	266 569	265 699
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	166 130	6 915 879
Réserve légale	20 557	20 557
Report à nouveau	(5 331 552)	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(2 766 230)</b>	<b>(12 147 430)</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>- 7 644 525</b>	<b>- 4 945 295</b>
Avances conditionnées	33 727	102 452
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>- 7 610 798</b>	<b>- 4 842 843</b>
Provisions pour risques	902 839	1 648 331
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>902 839</b>	<b>1 648 331</b>
Emprunts obligataires convertibles	29 692 069	29 692 069
Emprunts et dettes financières diverses	-	25 652
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 154 200	704 100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 730 955	4 880 360
Dettes fiscales et sociales	4 353 314	2 709 400
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	2 142
Autres dettes	516 765	994 092
Produits constatés d'avance	2 093 745	2 154 839
<b>DETTES</b>	<b>43 541 049</b>	<b>41 162 654</b>
Ecart de conversion Passif	610 202	3 379 409
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>37 443 291</b>	<b>41 347 550</b>

COMPTE DE RESULTAT  
(en euros)

	<b>31-déc.-20</b>	<b>31-déc.-19</b>
	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>
Vente de marchandises		
Production vendue (biens)	13 653 913	9 724 097
Production vendue (services)	9 615 898	5 064 278
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>23 269 812</b>	<b>14 788 375</b>
Production stockée	(574 630)	5 930 474
Subventions d'exploitation	240 071	556 810
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), Transferts de ch.	2 753 163	741 515
Autres produits	2 284 879	1 340 745
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>27 973 293</b>	<b>23 357 920</b>
Achats et variations de stocks de marchandises	(676 465)	(901)
Achats et variations de stocks de MP et autres approvisionnements	10 797 875	14 568 565
Autres achats et charges externes	8 031 537	8 645 804
Impôts, taxes et versements assimilés	242 631	177 627
Salaires et traitements	7 734 961	7 561 773
Charges sociales	3 536 148	3 312 762
Dotations aux amortissements et dépréciations	3 025 291	2 134 584
Autres charges	967 884	429 754
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>33 659 862</b>	<b>36 829 968</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(5 686 569)</b>	<b>(13 472 048)</b>
Produits financiers	20 912 500	13 819 217
Charges financières	16 775 702	13 999 176
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>4 136 798</b>	<b>(179 958)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(1 549 771)</b>	<b>(13 652 006)</b>
Produits exceptionnels	344 595	50 121
Charges exceptionnelles	2 328 405	243 135
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(1 983 810)</b>	<b>(193 014)</b>
Participation des salariés aux résultats	72 699	8 635
Impôts sur les bénéfices	(840 050)	(1 706 225)
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(2 766 230)</b>	<b>(12 147 430)</b>



## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### 1. LA SOCIETE

Créée en 1989, la société EOS Imaging SA développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéoarticulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées.

Dans le cadre de son développement à l'international, la société a créé les filiales suivantes :

- EOS Imaging Inc. aux Etats-Unis en juin 2006,
- EOS Image Inc. au Canada en août 2000,
- EOS Imaging GmbH en Allemagne en mai 2008,
- EOS Imaging Pte Ltd à Singapour en mai 2015.

En novembre 2013, la société a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical, éditeur de logiciels de planification pour les chirurgies du genou et de la hanche et fabricant de guides de coupe personnalisés en orthopédie.

Ainsi, EOS Imaging SA, entité consolidante, et les cinq filiales de la Société présentées ci-dessus, entités consolidées, constituent le Groupe EOS.

Depuis le 15 février 2012, la Société est cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les comptes annuels au 31 décembre 2020 d'EOS imaging ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 20 avril 2021.

### 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### 2.1 Accord en vue de l'offre publique d'Alphatec Holdings Inc sur EOS

Le 28 février 2020, le Conseil d'administration a approuvé la signature d'un accord relatif au dépôt d'un projet d'offre publique avec Alphatec Holdings, Inc. (Nasdaq : ATEC), une société de dispositifs médicaux spécialisée dans les solutions innovantes pour la chirurgie du rachis. Selon les termes de cet accord, ATEC lancerait une offre publique visant l'intégralité des actions et OCEANes émises par EOS.

L'Offre aurait été composée d'une offre publique d'achat en numéraire à titre principal au prix de 2,80 euros par action EOS et à titre subsidiaire d'une offre publique d'échange avec un ratio d'échange de 1 action ordinaire ATEC pour 2 actions EOS.

L'opération était soutenue par les principaux actionnaires d'EOS imaging.

L'Initiateur a informé la Société le 24 avril 2020 de sa résiliation de l'accord relatif au dépôt du projet d'offre publique en raison de son appréciation de l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur la Société. La Société en a informé le marché par communiqué du 27 avril 2020 et un désaccord s'est élevé entre les deux sociétés. La Société ayant intenté une action judiciaire à l'encontre de l'Initiateur devant le Tribunal de commerce de Paris le 9 septembre 2020.

Les incertitudes créées par la COVID-19 ayant été dépassées, Alphatec a renouvelé son intérêt auprès de la Société en faveur d'un rapprochement prenant la forme d'une offre publique d'achat sur les Titres de la Société, formalisé par une lettre d'intention en date du 30 octobre 2020.

Lors de sa réunion du 15 décembre 2020, le conseil d'administration de la Société a accueilli favorablement le principe de l'Offre et a approuvé à l'unanimité la signature d'un nouvel accord (*tender offer agreement*) relatif au dépôt d'un projet d'offre publique d'achat par Alphatec Holdings, Inc.

Lors de sa réunion, le Conseil d'administration d'EOS imaging a également mis en place un comité ad hoc composé de deux membres indépendants et a désigné un expert indépendant, Accuracy (représenté par Monsieur Henri Philippe), afin d'établir une attestation d'équité sur les conditions financières de l'Offre.

L'opération est soutenue par les principaux actionnaires d'EOS imaging, ATEC ayant reçu le 16 décembre 2020 des engagements d'apport à l'Offre de Fosun Pharmaceutical AG et Bpifrance Investissement<sup>23</sup>, ainsi que de la Fondatrice et du Directeur Général d'EOS imaging, portant sur l'intégralité de leurs actions EOS (soit environ 23% du capital et des droits de vote d'EOS imaging).

L'Accord Relatif à l'Offre a été signé le 16 décembre 2020<sup>24</sup>.

ATEC et EOS imaging sont deux précurseurs dans leurs domaines respectifs, porteurs de solutions innovantes pour la chirurgie orthopédique. Cette opération renforcerait leur position sur le marché global de l'orthopédie.

- ATEC a développé une solution à forte différenciation, qui permet au chirurgien de disposer au bloc opératoire d'une information, combinant l'approche chirurgicale, des implants spécifiques, un système de monitoring des voies nerveuses et la plateforme Informatix.
- EOS imaging apporte une solution unique, cliniquement reconnue, pour fournir au chirurgien à partir d'images biplans en position fonctionnelle, à basse dose, des mesures biomécaniques 3D utilisées, entre autres, pour analyser l'équilibre sagittal du patient, planifier l'opération et évaluer le résultat postopératoire.

La combinaison des offres des deux entreprises permettrait d'améliorer la prise en charge du patient, du diagnostic à la planification de l'intervention chirurgicale, au contrôle post-opératoire et au suivi à long terme. La complémentarité des expertises favoriserait l'amélioration de la planification chirurgicale en intégrant les caractéristiques propres de l'implant, mettant à la disposition du chirurgien des informations essentielles avant et pendant l'opération chirurgicale.

L'intégration des produits commencerait aux États-Unis, le plus grand marché orthopédique, où ATEC a fait ses preuves et où l'entreprise combinée pourrait accroître considérablement sa présence grâce aux réseaux et implantations actuelles des deux sociétés, pour s'étendre progressivement au niveau mondial. Entre-temps, en dehors des États-Unis, EOS imaging devrait continuer de renforcer le déploiement de son offre actuelle.

Selon les termes de cet accord, ATEC lancerait une offre publique visant l'intégralité des actions et OCEANes émises par EOS :

- Les actionnaires d'EOS recevraient un prix de 2,45 euros par action EOS. Le prix de l'Offre reflète une prime de 41% sur le cours de l'action EOS à la clôture du marché le 16 décembre 2020 et de, respectivement, 43%, 56% et 63% sur le cours moyen pondéré par le volume de l'action EOS des un, trois et six derniers mois.
- L'Offre viserait toutes les OCEANes en circulation émises par EOS pour un prix de (i) 7,01 euros par OCEANE (coupon attaché dû le 31 mai 2021) ou (ii) 6,81 euros par OCEANE (coupon détaché dû le 31 mai 2021).

<sup>23</sup> Agissant en sa qualité de société de gestion de FPS Bpifrance Innovation I

<sup>24</sup> Cf. communiqué de presse de la Société du 17 décembre 2020



L'opération demeurera soumise à la réalisation de conditions suspensives<sup>25</sup>

Les engagements d'apport à l'Offre seront caducs en cas d'offre concurrente libellée à un prix supérieur à l'Offre et déclarée conforme par l'AMF, sauf si ATEC décide de surenchérir sur les termes de l'offre concurrente dans les conditions prévues par le Règlement général de l'AMF.

En outre, aux termes du *tender offer agreement*, EOS imaging a accepté un engagement usuel de non-sollicitation. Par ailleurs, EOS imaging s'est engagée à renoncer à son action judiciaire à l'encontre d'ATEC relativement à la résiliation du premier accord conclu entre les deux parties le 28 février 2020<sup>26</sup>

Conformément aux termes du *tender offer agreement*, EOS imaging devra payer, dans certaines circonstances, une indemnité (break-up fee) égale à 2% du montant maximum du prix d'Offre (soit 2 millions d'euros) à ATEC et ATEC devra payer, dans d'autres circonstances, une indemnité (reverse break-up fee) d'un montant identique à EOS.

Cette indemnité sera notamment due par EOS imaging si son Conseil d'administration décide de ne pas recommander aux actionnaires d'apporter à l'Offre ou dans le cas d'une offre concurrente.

L'Offre sera soumise, outre le seuil de caducité de 50%, au seuil d'acceptation de deux tiers du capital et des droits de vote d'EOS (sur une base diluée) au vu des résultats de l'offre.

ATEC a l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'Offre au prix de l'Offre (2,45 euros par actions EOS) si les conditions permettant d'y procéder sont remplies.

L'AMF a publié un avis annonçant le début d'une période de pré-offre le 17 décembre 2020.

## 2.2 Crise sanitaire COVID-19

Les différentes régions où opère la Société ont été progressivement touchées au cours du premier trimestre par la crise sanitaire liée à la COVID-19. L'impact commercial initial a été observé en Asie début janvier, avec une propagation à la mi-mars en Europe et en Amérique du Nord. Dans toutes les régions, l'accent a été mis sur la sécurité des employés et des clients. La Société a mis en œuvre les mesures de protection adaptées pour ses salariés au fur et à mesure des recommandations et directives données par le gouvernement français et les gouvernements des pays où l'entreprise opère, comme le travail à distance et la restriction des déplacements.

Avec l'augmentation continue du nombre de patients atteints de la COVID-19, les systèmes de santé ont pris des mesures pour faire face à l'augmentation du nombre d'admissions de ces patients. Certains hôpitaux et centres d'imagerie privés ont ainsi interrompu leur activité orthopédique pendant plusieurs semaines au cours du premier semestre 2020.

Des installations qui avaient été prévues pendant la période de confinement ont été retardées, pour être reprogrammées après le déconfinement. Cela s'est traduit donc par un décalage temporaire des livraisons et du chiffre d'affaires correspondant.

La prise de commande d'équipement a été freinée par l'accès restreint des commerciaux aux hôpitaux, et par le report des décisions d'investissements de nos clients en l'absence de visibilité.

Les activités de maintenance ont été limitées aux urgences pour les établissements ouverts pendant la période de confinement, et ont progressivement repris avec la reprise des activités d'imagerie. Pour

---

<sup>25</sup> Incluant, entre autres, l'autorisation du ministre de l'Economie dans le cadre de la procédure de contrôle des investissements étrangers, une attestation d'équité favorable émise par l'expert indépendant et un avis motivé positif du Conseil d'administration d'EOS. L'Offre ne sera pas conditionnée à l'absence de *material adverse change* (MAC) affectant EOS.

<sup>26</sup> Cette renonciation sera effective dès le dépôt par ATEC de l'Offre auprès de l'AMF, ou dans certaines autres circonstances telles qu'une décision du Conseil d'administration d'EOS imaging de ne pas recommander l'Offre.



autant, la Société a signé des contrats de prestations forfaitaires annuels avec la majorité de ses clients, incluant des maintenances et suivis préventifs annuels. Le chiffre d'affaires de maintenance n'a donc pas été l'impacté par la pandémie.

Au deuxième semestre, les activités d'installation et de commercialisation de la société ont progressivement repris leur rythme.

En ce qui concerne les installations, les projets des clients ont subi des décalages, liés au niveau des travaux de préparation des salles, ou à l'impossibilité pour les équipes d'EOS imaging de se déplacer dans certaines géographies. Pour autant les projets se sont poursuivis.

Les commerciaux ont pu avancer avec leurs clients et leurs prospects sur de nouveaux projets d'acquisitions de plateformes d'imageries, dont beaucoup ont pu se concrétiser par une forte reprise des commandes au troisième et surtout au quatrième trimestre.

La société a mis en œuvre avec flexibilité toutes les possibilités d'ajustement à sa disposition afin de préserver ses ressources financières, tout en poursuivant la promotion de ses technologies.

La Société a ainsi réduit l'activité des salariés européens et nord-américains, entre mars et juin 2020, en recourant au chômage partiel et à des mises en congés partiels.

La Société a adapté son programme de production au décalage de son planning d'installation et revu avec ses fournisseurs son planning d'approvisionnement. Il est à noter que les fournisseurs clés de la Société étant principalement basés en France, au Canada et en Europe, la Société n'a pas identifié de risques spécifiques liés à l'approvisionnement.

La Société a aussi utilisé les mesures permettant d'alléger la pression de trésorerie à court-terme : report du paiement des charges sociales patronales ; accélération du paiement du crédit d'impôt recherche ; obtention de prêts en partie effaçables de soutien à l'emploi ; obtentions de subventions pour l'emploi dans différents pays d'Asie.

EOS imaging a également mis en œuvre un important plan de réduction des dépenses : réduction du nombre de consultants et intervenants extérieurs, gel des embauches, réduction des déplacements. Les congrès professionnels, annulés au décalés au premier semestre, se sont déroulés ensuite de manière virtuelle, ce qui en réduit significativement les coûts, sans impact majeur sur notre capacité à communiquer avec notre marché.

L'ensemble de ces éléments a contribué, entre autres, à l'amélioration de la position de trésorerie d'EOS imaging.

### 2.3 Premières installations du nouveau système EOSedge

Pour rappel, l'EOSedge a obtenu en 2019, l'homologation 510(k) de l'U.S. Food and Drug Administration (« FDA ») et les approbations réglementaires en Europe (marquage CE), au Canada (approbation Santé), et en Australie (TGA). Le lancement commercial mondial a été réalisé fin novembre 2019, lors du congrès RSNA de Chicago (Etats-Unis).

Ce système est venu compléter la gamme de produits EOS imaging aux côtés de la première génération de systèmes EOS®. Il associe les toutes dernières innovations en termes de détection de rayons X, avec une faible dose d'irradiation et une haute résolution d'image. Ce système intègre notamment la nouvelle technologie Flex Dose™, permettant de moduler et ainsi d'optimiser la dose de rayonnement tout au long du balayage du patient, ainsi qu'une technologie de détection par comptage de photons pour la réalisation d'examen de radiographie musculosquelettique de haute résolution. Grâce à sa cabine ouverte et à sa plateforme élévatrice motorisée, EOSedge facilite l'entrée et le positionnement



du patient, ce qui, allié à une acquisition plus rapide, permet de réduire la durée de l'examen. Ce nouveau système permettra une prise en charge élargie des pathologies musculosquelettiques.

Poursuite des installations de la nouvelle plateforme EOSedge, et première installation aux Etats-Unis

Faisant suite aux deux installations pilotes de l'EOSedge en 2019, au Centre d'imagerie du Créqui à Lyon (France) et au Centre Hospitalier Universitaire Mère-Enfant à Montréal (Canada), la Société a réalisé 10 mises en marche commerciales de son nouveau système EOSedge lors de l'année 2020, soit 23% de ces mises en marche de systèmes d'imagerie.

Ces installations ont été réalisées :

- en Europe : à la Polyclinique de Bordeaux Nord (France), à la Clinique Asklepios à Hambourg (Allemagne), au centre médical de la Madonuccia, à Ajaccio (France), à l'hôpital San Francisco de Asis à Madrid (Espagne), au Groupement Hospitalier Régional de Mulhouse (France) et à l'hôpital Samodzielny d'Otwok (Pologne)
- aux Etats Unis : à l'hôpital 'Gillette Children's Specialty Healthcare' de St Paul (Minnesota) et à l'hôpital universitaire de Cleveland, (Ohio) ; et
- en Australie : l'Hôpital Macquarie à Gladsville.Children Hospital de Westmead et

Par ailleurs, les commandes d'EOSedge ont représenté 50% des commandes de l'années 2020, et 85% des commandes dans les pays où cette plateforme d'imagerie est commercialisée.

## 2.4 Augmentation de la base installée des plateformes d'imageries EOS

Lors du mois de décembre 2020, EOS imaging a installé sa 400<sup>e</sup> plateforme d'imagerie dans le monde. Ce même mois, la société a également franchi l'étape du 150<sup>e</sup> système installé en Amérique du Nord.

## 3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 3.1 Principes généraux

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les comptes sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général selon le règlement ANC n°2014-03 amendé par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### 3.2 Principes de continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à 9,7 m€.

En 2019, la Société a mis un œuvre un nouveau cycle commercial<sup>27</sup> permettant d'optimiser son flux d'approvisionnement et de production, et de réaliser une réduction substantielle de son fonds de roulement à hauteur de -21,0m€<sup>28</sup> sur 2019 et 2020. Le Groupe anticipe de poursuivre la réduction de son besoin en fonds de roulement en 2021, dans une moindre mesure.

Au 31 décembre 2020, la société a un compte clients, net de provisions, de 9.8 m€, et un carnet de commande, net des acomptes déjà encaissés, de 11.3 m€

La société a une bonne capacité à prévoir et gérer sa trésorerie grâce à une bonne prévision de ses installations d'équipements qui déclenchent les règlements clients.

Sur la base des prévisions budgétaires mises à jour, la société estime que sa trésorerie sera suffisante au moins pour les 12 mois suivant la publication de ce rapport.

Les prévisions de trésorerie intègrent un certain nombre d'hypothèses structurantes en matière d'activité et de mesures de financement telles que décrites ci-dessous

L'impact de la pandémie COVID se traduit essentiellement par :

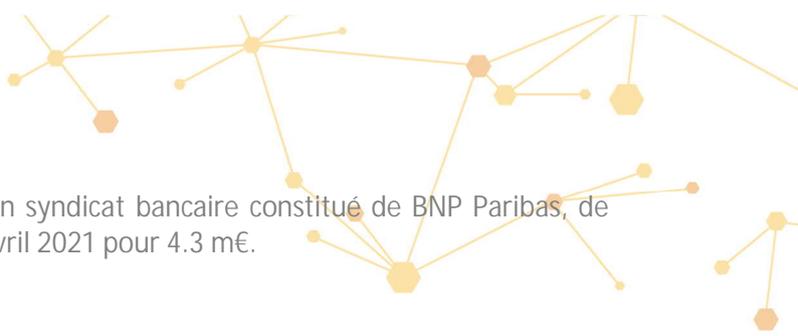
- Un décalage des installations dû aux restrictions imposées sur les déplacements et les accès aux sites clients, qui se traduit par un décalage des livraisons et du chiffre d'affaires correspondant
- Une prise de commande d'équipement ralentie par l'accès restreint des commerciaux aux hôpitaux, et par le report des décisions d'investissements de nos clients en raison de l'incertitude économique.

Les mesures mises en place comprennent :

- L'adaptation du programme de production et d'approvisionnement en fonction du décalage prévu des livraisons aux clients
- La continuité de son programme de réduction du besoin en fond de roulement
- La mise en place d'un important plan de réduction des dépenses ;
- La mise en chômage partiel ou en congés des personnels dont l'activité est impactée,
- Le recours aux mécanismes de support à court terme mis en place par les gouvernements : décalages de charges sociales, remboursement anticipé des crédits d'impôts recherche, ...
- La demande de Prêts Garantis par l'Etat dans le cadre des mesures de soutien prises en France face à la crise sanitaire. Le groupe a, de fait, reçu un prêt garanti par l'état de 0.4 m€ du Crédit

<sup>27</sup> Depuis janvier 2019, la livraison des équipements s'effectue juste à temps pour la phase d'installation de l'équipement chez le client. Ainsi, cela limite le délai entre la livraison de l'équipement et le règlement final du client.

<sup>28</sup> -8.0m€ en 2019 et -13.3m€ en 2020



Mutuel le 19 mars 2021 et un prêt par un syndicat bancaire constitué de BNP Paribas, de Bpifrance et de la Société Générale le 14 avril 2021 pour 4.3 m€.

Dans ce contexte, les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation. Au-delà des 12 prochains mois, la société pourra être amenée à structurer son financement afin de faire face à ses besoins de trésorerie au-delà. A cet égard, la société envisage plusieurs options qui peuvent comprendre :

- Développement du factoring, pour lequel elle dispose déjà d'un contrat, qui pourrait représenter un financement d'une valeur moyenne de l'ordre de 1 million d'euros.
- Le recours à l'emprunt, dans une limite de 2,5 millions d'euro, autorisé dans le contrat Océanes.
- La mise en œuvre d'un refinancement de long terme qui pourrait prendre la forme d'un partenariat stratégique ou d'une levée de fonds en fonction des conditions de marché.

### 3.3 Affacturage

La société EOS Imaging a souscrit un contrat d'affacturage à la fin du premier semestre 2018. Au 31 décembre 2020, aucune créance n'a été cédée et aucun impact dans les comptes n'est à relever.

### 3.4 Méthodes comptables

#### 3.4.1 Immobilisations incorporelles

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ils sont amortis linéairement sur une période de 1 an.

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ils sont amortis linéairement sur une période de 5 ans.

#### 3.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges de l'exercice. La production immobilisée, le cas échéant, concerne des matériels destinés à la réalisation de tests.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- |   |           |
|---|-----------|
| ▪ Matériel industriel et de laboratoire | 3 à 5 ans |
| ▪ Installations agencements             | 10 ans    |
| ▪ Matériel de bureau et informatique    | 3 ans     |
| ▪ Mobilier de bureau                    | 5 ans     |



Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

#### 3.4.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent aux éléments suivants :

- Titres de participations
- Titres d'autocontrôle
- Dépôts de garantie

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En cas de clause de complément de prix, la valeur brute des titres attachée au complément de prix appréciée à la clôture revêt un caractère provisoire, la société retenant à la date d'arrêté des comptes la meilleure estimation du complément de prix à verser. Le complément de prix est à l'actif en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

A la clôture de l'exercice la valeur des titres est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond :

- pour les titres de participations à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise. La valeur d'utilité a été estimée par la méthode des flux futurs nets de trésorerie actualisés et le contexte de crise économique sanitaire toujours incertain lié à la pandémie de la Covid-19 n'a pas remis en cause l'évaluation. Un test de dépréciation des titres OneFit Médical a été réalisé au 31 décembre 2020 et confirme que la valeur d'usage est supérieure à la valeur comptable retenue au bilan.

- pour les actions propres au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice.

La société constate un écart de conversion sur les créances rattachées aux participations libellées en devises.

Les créances rattachées aux participations étrangères sont dépréciées pour l'intégralité de leur montant.

#### 3.4.4 Stocks

Les stocks de produits finis sont suivis selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP). Une provision pour dépréciation des stocks est constatée, le cas échéant, pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation, déduction faite des frais commerciaux de vente.



#### 3.4.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Une revue semestrielle exhaustive des créances clients dont l'équipement n'est pas installé est menée pour déterminer les risques quant au montant restant à percevoir. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de cette évaluation.

#### 3.4.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées selon la méthode PEPS (ou FIFO) – Premier Entré Premier Sorti. Les plus-values latentes sont réintégrées fiscalement.

#### 3.4.7 Opérations en devise

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce cours est portée en « écart de conversion ».

En l'absence de couverture de change, les écarts de conversion actifs (pertes de change latentes) font l'objet d'une provision pour risques. Les profits de change latents ne sont pas comptabilisés conformément au principe de prudence, mais sont réintégrés fiscalement.

#### 3.4.8 Provision pour risques

- Provisions pour risques et charges :

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées.

- Provisions pour frais d'installations

La provision pour frais d'installation correspond à la provision destinée à couvrir les frais d'installation des équipements vendus et non encore installés. Cette provision est comptabilisée pour les prestations restant à déployer par les techniciens incluant la fourniture des matériaux, et le temps passé sur le chantier.

- Provision pour garantie :

Les ventes sont assorties d'une période de garantie d'un an ou plus. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont fondées sur l'analyse des données historiques. La provision pour garantie correspond au coût de maintenance des équipements sous garantie, plafonnée à un an de garantie et pour la période restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus.

#### 3.4.9 Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont répartis linéairement sur la durée des emprunts. Les frais d'emprunts comptabilisés en charges sont transférés à l'actif en fin d'exercice dans le compte « Frais d'émission des emprunts » qui est ensuite minoré à chaque fin d'exercice par la charge résultant de l'étalement.



#### *3.4.10 Comptabilisation du chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires de la société résulte de la vente d'équipements d'imagerie médicale, de contrats de maintenance et de consommables et services.

Le chiffre d'affaires correspond au montant des affaires réalisées par l'entité avec les tiers dans le cadre de son activité professionnelle normale et courante. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la société.

Pour les ventes d'équipements, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert à l'acheteur de la propriété et du risque, précisé dans chaque contrat, et qui selon les cas se situe à l'expédition, à la livraison ou à l'installation de l'équipement.

Une garantie est attachée à chaque vente d'équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément de l'équipement.

#### *3.4.11 Autres produits d'exploitation*

La société perçoit, en raison de son caractère innovant, des aides et subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer le fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées au fur et à mesure de l'engagement des charges associées, indépendamment des encaissements.

Par ailleurs, la société facture à ses filiales des managements fees au titre des prestations d'animation et de politiques commerciales et administratives qu'elle leur apporte.

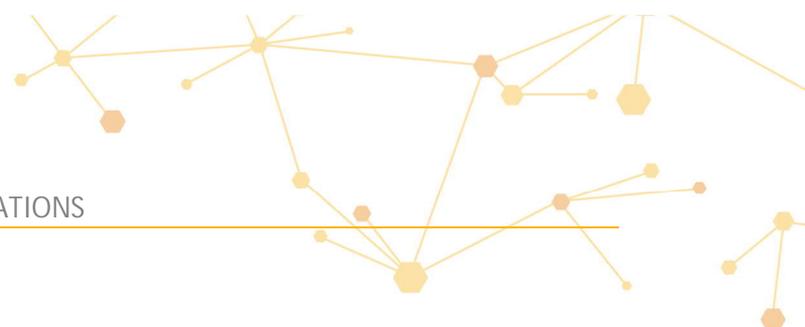
#### *3.4.12 Impôt sur les bénéfiques*

Le Crédit d'impôt Recherche (CIR) et le Crédit d'impôt Recherche (CII) est reconnu en minoration de l'impôt sur les sociétés.

#### *3.4.13 Résultat exceptionnel*

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

## 4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT



## NOTE 1 : TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

L'évolution des immobilisations en valeur brute s'analyse comme suit :

Valeurs brutes	31-déc.-19	Acquisitions	Cession / Diminutions	Reclassement	31-déc.-20
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Logiciels	2 037 735	176 396		950 000	3 164 131
Immobilisations incorporelles en cours	1 750 353	827		(950 000)	801 180
	<b>3 788 088</b>	<b>177 223</b>			<b>3 965 311</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Installations et agencements	894 393				894 393
Matériel et outillage industriel	3 725 244	64 481	(9 080)	19 490	3 800 136
Matériel et mobilier de bureau et informatique	882 183	31 600			913 783
Immobilisations corporelles en cours	302 990	5 157	(212 260)	(19 490)	76 396
	<b>5 804 810</b>	<b>101 238</b>	<b>(221 340)</b>		<b>5 684 708</b>
<b>Total Brut</b>	<b>9 592 897</b>	<b>278 461</b>	<b>(221 340)</b>		<b>9 650 019</b>

L'évolution des amortissements et dépréciations s'analyse comme suit :

Dépréciations	31-déc.-19	Dotations	Dépréciations	Cession/ Diminutions	Reclassement	31-déc.-20
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Logiciels	1 790 463	297 573				2 088 036
Immobilisations incorporelles en cours			715 638		85 542	801 180
	<b>1 790 463</b>	<b>297 573</b>	<b>715 638</b>		<b>85 542</b>	<b>2 889 216</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Installations et agencements	627 350	68 364				695 714
Matériel et outillage industriel	2 390 103	450 767		(1 532)		2 839 338
Matériel et mobilier de bureau et informatique	712 813	85 965				798 777
Immobilisations corporelles en cours	262 701			(177 159)	(85 542)	
	<b>3 992 966</b>	<b>605 096</b>		<b>(178 691)</b>	<b>(85 542)</b>	<b>4 333 829</b>
<b>Total Amortissements et Dépréciations</b>	<b>5 783 429</b>	<b>902 669</b>	<b>715 638</b>	<b>(178 691)</b>		<b>7 223 045</b>

L'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

	31-déc.-19	Augmentations	Cession/ Diminutions	Reclassement	31-déc.-20
<b>Immobilisations incorporelles</b>	1 997 625	(835 989)		(85 542)	1 076 094
<b>Immobilisations corporelles</b>	1 811 844	(503 857)	(42 649)	85 542	1 350 879
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>3 809 468</b>	<b>(1 339 846)</b>	<b>(42 649)</b>		<b>2 426 973</b>

## NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Valaurs brutes	31-déc.-19	Acquisitions	Cessions / Diminution	31-déc.-20
Titres de participation	4 322 075			4 322 075
Créances rattachées à des participations	8 446 626	643 265	(3 252 278)	5 837 613
Actions propres	126 118	61 740	(64 056)	123 802
Dépôts et cautionnements	166 406	12 569	(48 768)	130 207
<b>Total Brut</b>	<b>13 061 225</b>	<b>717 574</b>	<b>(3 365 102)</b>	<b>10 413 697</b>

Dépréciations	31-déc.-19	Dotations	Reprises	31-déc.-20
Titres de participation	72 075			72 075
Créances rattachées à des participations	8 446 627	643 265	(3 252 278)	5 837 614
Actions propres				
Dépôts et cautionnements				
	<b>8 518 702</b>	<b>643 265</b>	<b>(3 252 278)</b>	<b>5 909 689</b>
<b>Total dépréciations</b>	<b>8 518 702</b>	<b>643 265</b>	<b>(3 252 278)</b>	<b>5 909 689</b>
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>4 542 522</b>			<b>4 504 008</b>

Conformément aux méthodes comptables énoncées ci-avant, la valeur des titres est comparée chaque année à leur valeur d'inventaire.

Ainsi, au 31 décembre 2020, seuls les titres de la société OneFit ne sont pas dépréciés et sont conservés pour une valeur nette de 4 250 k€.

Au 31 décembre 2020, les immobilisations financières sont principalement constituées de créances rattachées aux participations dans les filiales de la société :

- EOS imaging Inc. : basée aux Etats-Unis, EOS imaging Inc est une société de droit américain au capital de \$1 dont le siège social est 4980 Constellation Drive, 55127 Saint Paul, MA, USA.
- EOS imaging GmbH : basée en France, EOS imaging GmbH est une société de droit allemand au capital de 25 000 euros, dont le siège social est au Collection Business Centers GmbH, Thurn-und-Taxis-Platz 6, 60313 Frankfurt.
- EOS image, Inc : Basée au Canada, EOS image Inc. Est une société légalement constituée en vue de la partie IA de la loi sur les compagnies du Québec, au capital de 100 \$CAD dont le siège social est situé 300 rue du Saint Sacrement, à Montréal, Québec, Canada.
- OneFit Medical : société par actions simplifiée française au capital de 115.714 euros dont le siège social est situé 18 rue Alain Savary à Besançon (25000), immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Besançon sous le numéro 534 162 219.
- EOS Imaging, Pte Ltd : basée à Singapour, EOS Imaging Pte Ltd est une société de droit asiatique au capital de 70.000 S\$, dont le siège social est situé 51 Goldhill Plaza, #21-02/06, Singapour (308900).

Les créances détenues auprès des filiales étrangères pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles sont considérées comme des investissements et sont dépréciées dans leur totalité

Au 31 décembre 2020, la société détient 53 363 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité qui s'est traduit par la cession de 879 325 titres et l'acquisition de 875 750 titres au cours de l'exercice, générant une plus-value nette de 2 868 € sur la période.

*Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros)*

Filiales et participations	Désignation Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comparable des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				(en %)	Brute	Nette					
<i>En milliers d'euros</i>											
<b>Renseignements détaillés concernant les filiales et participations</b>											
<i>Filiales (plus de 50 % du capital détenu):</i>											
	<i>EOS Image Inc</i>			100%			3 186		610	(399)	
	<i>EOS Imaging Inc</i>			100%			30 501		7 094	(4 223)	
	<i>EOS Imaging GmbH</i>	25		100%	25		615		545	(76)	
	<i>OneFit</i>	116		100%	4 250	4 250	1 735		1 421	(444)	
	<i>EOS Imaging Pte Ltd</i>	70		100%	47				1 721	1 294	

## NOTE 3 : TABLEAU DES DEPRECIATIONS

	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Reclassement	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		715 638		85 542	801 180
Immobilisations corporelles	262 701	9 598	(177 159)	(85 542)	9 598
Immobilisations financières	8 518 702	643 265	(3 252 278)		5 909 689
Stocks	76 791	412 879			489 670
Créances clients	1 179 584	519 500	(1 327 084)		372 000
Autres créances	31 578 209	14 624 219	(17 474 295)		28 728 133
<b>TOTAL</b>	<b>41 615 987</b>	<b>16 925 099</b>	<b>(22 230 816)</b>		<b>36 310 270</b>
<i>dont exploitation</i>		932 379	(1 327 084)		
<i>dont financier</i>		15 267 484	(20 726 573)		
<i>dont exceptionnel</i>		725 236	(177 159)		

La diminution nette de 2 891 k€ de la dépréciation des autres créances correspond à la variation des provisions sur les créances vis-à-vis des filiales du Groupe. Les comptes courants des filiales étrangères sont provisionnés à hauteur de 100%.

A chaque clôture, une revue d'éventuelles pertes de valeur sur les créances clients est menée, en tenant notamment compte des dates prévisionnelles d'installation des équipements concernés. La Direction procède à un suivi individuel de chacune de ces créances tout au long de l'année et évalue, au cas par cas et pour l'ensemble de ses clients, le risque d'ajustement et donc la provision pour dépréciation éventuelle à comptabiliser.

L'écart entre les créances initiales et leur évaluation au 31 décembre 2020 s'élève à 372 k€, soit 5.57% de leur montant brut.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 aucun client n'a représenté individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

## NOTE 4 : ETAT DES STOCKS

Valeurs Brutes (€)	31-déc.-20	31-déc.-19
Stocks composants	6 050 552	7 557 771
Stocks produits finis	6 133 881	6 032 046
Dépréciation des stocks	(489 670)	(76 791)
<b>TOTAL</b>	<b>11 694 763</b>	<b>13 513 027</b>

Le changement de cycle commercial au cours du premier semestre 2019, permettant la réduction du délai entre la production et l'installation aurait dû mener à une décroissance du niveau de stock des produits finis sur l'année 2020. Toutefois, le stock hors provision évolue de 2%, l'année ayant été impactée par le ralentissement des installations et interventions de maintenance durant le confinement.

La baisse des stocks de composants de 1.5 M€ s'explique par l'intégration des approvisionnements réalisés fin 2019 des composants du nouveau système d'imagerie EOSedge dans le cycle de production. Les stocks destinés à la maintenance, afin d'assurer les délais d'intervention du service client sur une base installée internationale ont légèrement augmenté expliqué par l'élargissement de la zone couverte.

Au 31 décembre 2020, le poste Stocks produits finis intègre également, à hauteur de 676 k€, la valorisation de 4 équipements dont la reprise a été négociée avec des clients qui ne pouvaient s'engager sur un échéancier de règlement.

Les stocks de composants ayant une faible rotation font l'objet d'une dépréciation. Cette dernière a été actualisée au 31 décembre 2020 donnant une provision complémentaire de 413 K€.

## NOTE 5 : ETAT DES CREANCES

La ventilation et l'échéance des créances se présentent comme suit :

		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>	Créances rattachées à des participations	5 837 613		5 837 613
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	130 207		130 207
<i>De l'actif circulant</i>	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	6 681 508	6 681 508	
	Personnel et comptes rattachés	13 924	13 924	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 226	25 226	
	Etat - Impôts sur les bénéfices	840 050	840 050	
	Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	464 814	464 814	
	Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	395	395	
	Groupe et associés	30 199 423		30 199 423
	Débiteurs divers	1 218 017	1 218 017	
	Charges constatées d'avance	270 247	270 247	
Frais d'émission d'emprunts		657 368	272 015	385 354
<b>TOTAL</b>		<b>46 338 792</b>	<b>9 786 196</b>	<b>36 552 596</b>

## NOTE 6 : PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

PRODUITS A RECEVOIR (€)	31-déc.-20	31-déc.-19
<b>Créances clients</b>		
Factures à établir	649 712	783 198
<b>Créances fiscales et sociales</b>		
Personnel - Produits à recevoir	20 879	
Etat - Produits à recevoir	840 050	1 805 593
<b>Autres créances</b>		
Intérêts sur dépôt à terme bancaire		
Fournisseurs - avoirs à recevoir	205 897	230 651
Subventions à recevoir	697 573	782 563
<b>TOTAL</b>	<b>2 414 111</b>	<b>3 602 005</b>

Le poste Etat-Produits à recevoir reprend les montants provisionnés au titre du Crédit d'Impôt Recherche et du Crédit Impôt Innovation pour 840 k€.

Le poste Fournisseurs – avoirs à recevoir concerne principalement des retours de marchandises.

Le poste Subventions à recevoir correspond aux produits de subventions comptabilisées au titre des dépenses engagées au 31 décembre 2020 et non encore versées à cette date.

## NOTE 7 : DISPONIBILITES

Disponibilités (€)	31-déc.-20	31-déc.-19
Dépôts bancaires à court terme	6 370 957	3 033 859
SICAV Monétaires	107 543	102 359
Caisse	18	
<b>TOTAL</b>	<b>6 478 519</b>	<b>3 136 218</b>

Les disponibilités sont essentiellement composées de comptes courants pour un montant de 6 millions d'euros et de valeurs mobilières de placement d'un montant de 107 543€, résultant de la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

## NOTE 8 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance ont toutes un caractère d'exploitation et s'analysent comme suit :

Charges constatées d'avance (€)	31-déc.-20	31-déc.-19
Charges constatées d'avance	270 247	434 639
<b>TOTAL</b>	<b>270 247</b>	<b>434 639</b>

Les charges constatées d'avance diminuent de 38% principalement expliqué par la baisse des dépenses à venir sur les salons qui sont en partie payés par avance.

## NOTE 9 : ETAT DES DETTES

La ventilation et l'échéance des dettes se présentent comme suit :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	29 692 069	148 442	29 543 627	
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i>				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 154 200	3 154 200		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 730 955	3 730 955		
Personnel et comptes rattachés	1 868 646	1 868 646		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 058 134	2 058 134		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	208 266	208 266		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	218 268	218 268		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	41 180	41 180		
Autres dettes	475 585	475 585		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 093 745	2 093 745		
<b>TOTAL</b>	<b>43 541 049</b>	<b>13 997 422</b>	<b>29 543 627</b>	
Emprunts souscrits en cours de l'exercice				
Emprunts remboursés au cours de l'exercice				

Emprunt obligataire / OCEANES

L'émission, intervenue au mois de mai 2018, d'OCEANES pour un montant nominal de 29 543 milliers d'euros a permis notamment de refinancer l'intégralité de la dette financière IPF qui s'élevait à 19 257 milliers d'euros au 31 mai 2018 dont 1 132 milliers d'euros d'intérêts.



Les OCEANes portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semestriellement, avec une première date de paiement d'intérêt le 30 novembre 2018. Si ces obligations ne sont pas converties, elles seront remboursées au pair le 31 mai 2023.

Aucun emprunt a été souscrit ou remboursé au cours de l'exercice, seule une échéance de l'avance remboursable pour 69K€ a été réalisé.

## NOTE 10 : CHARGES A PAYER

Les charges à payer s'analysent comme suit :

	31-déc.-20	31-déc.-19
<b>Emprunts obligataires</b>		
Intérêts courus	148 442	148 442
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Factures non parvenues	1 614 382	1 810 143
Autres charges à payer		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Indemnités de congés payés, intéressement et primes à payer	1 848 497	1 273 881
Charges sociales à payer	973 098	596 484
Impôts et taxes à payer	145 673	71 751
<b>Autres dettes</b>		
Royalties à payer	407 670	942 987
Clients - avoir à établir	67 209	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>5 204 973</b>	<b>4 893 688</b>

## NOTE 11 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Produits constatés d'avance (€)	31-déc.-20	31-déc.-19
Vente de maintenance	2 093 745	2 154 839
<b>TOTAL</b>	<b>2 093 745</b>	<b>2 154 839</b>

## NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

▪ *Evolution des capitaux propres*

	Capital Social	Prime d'émission et d'apport	Réserve légale	RAN	Résultat	TOTAL
<b>Capitaux propres au 31-déc.-19</b>	<b>265 699</b>	<b>6 915 879</b>	<b>20 557</b>		<b>(12 147 430)</b>	<b>(4 945 295)</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1				(12 147 430)	12 147 430	
Affectation du report à nouveau sur la prime d'émission		(6 815 879)		6 815 879		
Souscription options	870	66 130				67 000
Résultat de l'exercice N					(2 766 230)	(2 766 230)
<b>Capitaux propres au 31-déc.-20</b>	<b>266 569</b>	<b>166 130</b>	<b>20 557</b>	<b>(5 331 552)</b>	<b>(2 766 230)</b>	<b>(7 644 525)</b>

▪ *Augmentations de capital*

Les augmentations de capital résultent des opérations suivantes :

- Exercice de 67 000 options, donnant lieu à la création de 67 000 actions nouvelles ;
- Création de 20 000 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement aux salariés bénéficiaires de ces actions gratuites.

▪ *Composition du capital social*

Au 31 décembre 2020, le capital social s'établit à 266 569,46 euros. Il est divisé en 26 656 946 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

▪ *Options*

Les autres plans, émis par la société, en cours au 31 décembre 2020 sont les suivants :

Type	Date d'octroi	Prix d'exercice	Nombre d'instruments en circulation au 31/12/2020
SO 2010	06/07/2010	1.00 €	-
SO 2010	20/05/2011	1.00 €	6 000
SO 2012	21/09/2012	4.07 €	253 307
BSA Administrateur	31/12/2012	4.24 €	40 000
BSA Administrateur	25/01/2016	3.42 €	190 000
SO 2014	23/05/2014	6.14 €	201 875
BSA IPF	31/03/2015	4.71 €	120 000
Actions gratuites	07/09/2017	- €	
Actions de performance	07/09/2017	- €	
Actions gratuites	12/12/2017	- €	
Actions de performance	05/02/2018	- €	-
Actions gratuites	05/02/2018	- €	-
SO 2019	30/01/2019	2.68 €	964 000
			<b>1 775 182</b>

#### NOTE 13 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises utilisées	Diminutions : reprises non utilisées	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	661 457	37 778	(541 000)		158 235
Provisions pour frais d'installation	176 541	286 651	(303 005)		160 187
Provisions pour garantie	810 333	340 000	(565 917)		584 417
<b>TOTAL</b>	<b>1 648 331</b>	<b>664 429</b>	<b>(1 409 922)</b>		<b>902 839</b>

La provision pour risques et charges concerne un litige en cours au 31 décembre 2020 et des provisions pour charges à venir.

La provision pour frais d'installation correspond à la provision destinée à couvrir les frais d'installation des équipements vendus et non encore installés. Cette provision est comptabilisée pour les prestations restant à déployer par les techniciens incluant la fourniture des matériaux, et le temps passé sur le chantier.

Les ventes sont assorties d'une période de garantie d'un an ou plus. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont basées sur l'analyse des données historiques. La provision correspond au coût de maintenance des équipements sous garantie, plafonnée à un an de garantie et pour la période restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus.



## NOTE 14 : AVANCES CONDITIONNEES

Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, EOS imaging bénéficie d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1.275 k€.

Au 31 décembre 2020, les versements réalisés s'élèvent à 822 k€. Ils correspondent à la part de financement contractuel des dépenses engagées par la Société, qui ont été inférieures aux prévisions établies à la date de signature du contrat.

Le 2 février 2016 la BPI a établi un constat de succès commercial partiel avec un abandon de créance de 269 k€ et la définition de nouvelles modalités de retour financières. Ainsi la société remboursera la somme de 553 k€ sur une période de 6 ans. Les remboursements intervenus depuis 2016 s'élèvent à 520 k€, incluant un remboursement en décembre 2020 de 69 k€. Le solde est ainsi ramené à 33 k€.

## NOTE 15 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Il n'existe pas de transaction avec des parties liées conclue à des conditions anormales de marché.

## NOTE 16 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31-déc.-20			31-déc.-19
	<i>France</i>	<i>Export</i>	<i>Total</i>	
Production vendue de biens	1 830 682	11 823 231	13 653 913	9 724 097
Prestations de services	3 483 095	6 132 803	9 615 898	5 064 278
<b>TOTAL</b>	<b>5 313 777</b>	<b>17 956 034</b>	<b>23 269 812</b>	<b>14 788 375</b>

## NOTE 17 : DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société a poursuivi le développement de nouvelles fonctionnalités de l'équipement EOS et d'applications associées. Les frais de recherche et développement se sont élevés à 6 432 k€ en 2020 contre 6 537 k€ en 2019. Ces coûts sont comptabilisés pour leur totalité en charges de l'exercice.



NOTE 18 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS –  
TRANSFERTS DE CHARGES

	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Diminutions : cessions de l'exercice	Situation en fin d'exercice
Dépréciations	41 615 987	16 925 099	(22 230 816)		36 310 270
Provisions pour risques et charges	1 648 331	664 429	(1 409 922)		902 839
<b>Sous-Total</b>	<b>43 264 318</b>	<b>17 589 528</b>	<b>(23 640 738)</b>		<b>37 213 108</b>
Amortissements	5 520 728	893 071		(1 532)	6 412 267
<b>TOTAL</b>	<b>48 785 046</b>	<b>18 482 600</b>	<b>(23 640 738)</b>	<b>(1 532)</b>	<b>43 625 376</b>
<i>dont exploitation</i>		2 753 276	(2 737 006)		
<i>dont financier</i>		15 004 088	(20 726 573)		
<i>dont exceptionnel</i>		725 236	(177 159)		

NOTE 19 : RESULTAT FINANCIER

Charges et produits financiers (€)	31-déc.-20	31-déc.-19
<b>Produits financiers</b>		
Retour à meilleur fortune		
Autres intérêts et produits assimilés	185 927	195 086
Résultat de change		
Reprises dépréciations des créances rattachées à des participations	20 726 573	41 454 576
<i>Sous-total</i>	<b>20 912 500</b>	<b>41 649 663</b>
<b>Charges financières</b>		
Intérêts et charges assimilées	1 771 615	1 778 825
Pénalités remboursement emprunt		-
Résultat de change		25 961
Dépréciations des créances rattachées à des participations	15 004 088	40 024 836
<i>Sous-total</i>	<b>16 775 702</b>	<b>41 829 621</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 136 798</b>	<b>(179 958)</b>

Au 31 décembre 2020, le résultat financier comprend les intérêts financiers facturés aux filiales pour la rémunération des comptes courants et créances rattachées aux participations à hauteur de 186 k€ et une reprise sur provision nette sur ces avances pour 5 722 k€.

Les intérêts financiers liés à l'emprunt obligataire s'élèvent à 1 772 k€.



## NOTE 20 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

<b>Produits exceptionnels</b>		
Résultat sur opérations en capital		
Boni rachat actions propres	167 436	49 438
Reprise provisions et amortissements	177 159	683
<i>Sous-total</i>	<b>344 595</b>	<b>50 121</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Résultat sur opérations en capital	184 707	128 227
Mali rachat actions propres	164 568	
Provision pour dépréciation et provisions	725 236	85 542
Amendes et pénalités		1 189
Autres charges exceptionnelles	1 253 895	28 177
<i>Sous-total</i>	<b>2 328 405</b>	<b>243 135</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(1 983 810)</b>	<b>(193 014)</b>

Les autres charges exceptionnelles comprennent en 2020 la refacturation par Eos Imaging Singapour des prestations relatives à la promotion et services clients. Cette refacturation à hauteur de 1 253 k€ correspond aux prestations de 2015 à 2019. Les honoraires de l'année 2020 sont comptabilisés en charge d'exploitation.

## 5. Autres informations

## NOTE 1 : FISCALITE LATENTE OU DIFFEREE

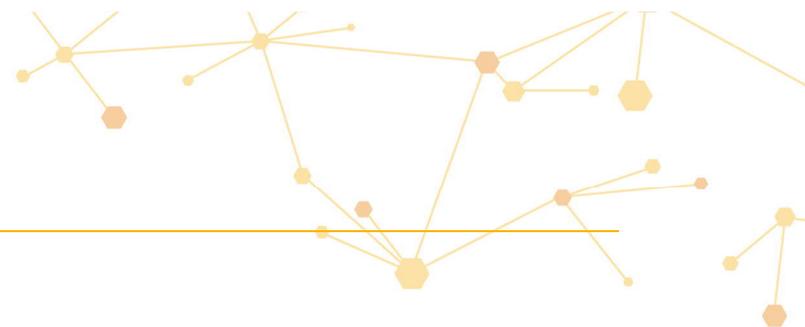
Au 31 décembre 2020, le montant total des déficits reportables s'élève à 92 157 k€ et comprend 12 967 k€ de déficit fiscal de la période.

## NOTE 2 : EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen des salariés employés en France se décompose comme suit :

Personnel salarié	31-déc.-20	31-déc.-19
Cadres	88	87
Non cadres	12	12
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>99</b>





## NOTE 3 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

---

### 3.1 Abandon de créance et lettre de confort

Le 31 décembre 2014, la société a consenti un abandon de sa créance de 600.000 euros envers la société OneFit. Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune défini par la reconstitution des capitaux propres de la société OneFit à hauteur au moins de la moitié de son capital social. En cas de retour à meilleure fortune, la société OneFit s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée, une somme égale à 20% de son bénéfice net de l'exercice tel qu'apparaissant à la ligne HN de l'imprimé fiscal n°2053, étant précisé que cette affectation ne devra pas abaisser ses capitaux propres en dessous de la moitié de son capital social. En cas de résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance n'interviendrait qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Au 31 décembre 2018, la société a bénéficié d'un retour à meilleur fortune de 56 K€ comptabilisé en produits financiers. Sur l'exercice 2020, aucun retour à meilleur fortune n'a été constaté dans les comptes de EOS imaging et de OneFit, compte tenu du résultat déficitaire de la filiale.

EOS imaging SA a pris la décision de mettre en œuvre toutes les mesures permettant le soutien financier de sa filiale OneFit et ainsi d'assurer la continuité d'exploitation pour les 12 mois à venir.

### 3.2 Contrats

Dans le cadre de la maîtrise de ses coûts d'approvisionnement, le Groupe a été amené à mettre en place des contrats de fourniture moyen terme qui pour certains incluent des engagements de volume. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe pourrait être amené à verser des indemnités si ces volumes n'étaient pas honorés.

### 3.3 Indemnités de fin de carrière

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement aux organismes qui gèrent les programmes de retraite des cotisations calculées sur la base des salaires. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Date d'évaluation	31/12/2020	31/12/2019
Modalités de départ à la retraite	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>
Taux de charges sociales	50 %	50 %
Taux d'actualisation	0,40%	0,80%
Tables de mortalité	INSEE TD / TV 2012 – 2014	INSEE TD / TV 2012 – 2014
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	4%	4%

Les droits accordés aux salariés de la société en France sont définis par les conventions collectives suivantes :

- Accords Nationaux de la Métallurgie (cadres et non-cadres)
- Accord régional de la Métallurgie : région parisienne (non-cadres uniquement).

Au 31 décembre 2020 le montant des engagements au titre des indemnités de fin de carrière s'élève à 574 k€.

### 3.4 Obligations au titre des contrats de location simple

Pour son siège social, la Société a un contrat de location. Le bail immobilier est consenti pour une durée de dix années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Pour assurer une partie de sa production, la Société a un contrat de sous-location. Le sous-bail est consenti pour la durée restant à courir du bail principal soit 9 ans, avec la possibilité pour la société de donner congé seule tous les trois ans. Cette sous-location a été résiliée le 21 octobre 2020 et prendra fin le 20 juin 2021.

Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 31 décembre 2020 :

Eos Imaging SA (en milliers d'euros)	TOTAL	Paiements dus par période		
		A 1 an et plus	A 1 an et à 5 ans au plus	A 1 an et plus
Contrat de location simple	4 510	606	2 334	1 570
<b>Total paiements dus</b>	<b>4 510</b>	<b>606</b>	<b>2 334</b>	<b>1 570</b>

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 586 k€.

Dans le cadre de la maîtrise de ses coûts d'approvisionnement, le Groupe a été amené à mettre en place des contrats de fourniture moyen terme qui pour certains incluent des engagements de volume. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe pourrait être amené à verser des indemnités si ces volumes n'étaient pas honorés.



### 3.5 Filiales

Eos imaging SA a pris la décision de mettre en œuvre toutes les mesures permettant le soutien financier de ses filiales sans condition et ainsi d'assurer la continuité d'exploitation pour les 12 mois à venir.

## NOTE 4 : RISQUE DE MARCHE

### 4.1 Risque de liquidité

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Elle a notamment procédé à un examen exhaustif des remboursements de l'avance remboursable détaillée en « 4 – notes relatives au bilan et compte de résultats / note 14 – Avances conditionnées » et à celui de l'emprunt obligataire, dont les échéances sont détaillées ci-dessous :

Echéancier des passifs financiers	Valeur au bilan	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	29 692 069	148 442	29 543 627	
Avance OSEO -2009	33 727	33 727		
<b>Total passifs</b>	<b>29 725 796</b>	<b>182 169</b>	<b>29 543 627</b>	

Dans le cas où la Société ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'avances remboursables conclues, elle pourrait être amenée à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver la Société de certains moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de développement.

Concernant les obligations convertibles, en cas de manquements aux modalités (notamment en cas de défaut de paiement des intérêts ou du principal), défaut croisé ou changement de contrôle de la Société, les détenteurs de ces titres pourraient demander le remboursement anticipé de l'intégralité des obligations convertibles. Ce risque est jugé faible par la Société.

Sur la base de cet examen, le risque de liquidité a été réapprécié au regard des impacts de la crise Covid, voir note 3.2 continuité d'exploitation. Toutefois, la Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financements importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits.

### 4.2 Risque de change

Les filiales ont pour objet la distribution et la commercialisation des produits du groupe aux Etats-Unis, au Canada, à Singapour et en France. Dans ce cadre, elles sont financées intégralement par la maison mère avec laquelle elles ont mis en place des conventions de services et de comptes courants.

Les principaux risques de change opérationnels du groupe concernent la conversion des comptes en US\$ de EOS Imaging Inc., en CAN\$ de EOS Image Inc et en SING\$ de EOS imaging Pte Ltd. La société est ainsi exposée à la variation du taux de change € / US\$, € / CAN\$ et € / SING\$, par l'intermédiaire de ces filiales.

La société a mis en place début 2021 une couverture de change à terme pour une part significative de son chiffre d'affaires afin de préserver sa marge commerciale.





### 4.3 Risque de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie comprend les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (essentiellement des SICAV monétaires et des comptes à terme). Au 31 décembre 2019, ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la Société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières auxquelles la Société fait appel.

Concernant ses clients, la Société n'a pas de concentration importante de risque de crédit. La Société a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Toutefois, la Société doit tenir compte de délais de règlements clients variables, qui dépendent de différents facteurs :

#### Facteurs sectoriels :

- La Société commercialise des équipements d'imagerie médicale pour lesquels l'installation, la formation des utilisateurs et la recette de l'équipement peuvent être assez longs. Ces trois éléments sont des conditions nécessaires au règlement de l'équipement, même si des acomptes à la commande sont parfois obtenus ;
- La Société peut être amenée à accorder des délais de règlement assez longs dans le cadre de la négociation de l'acte de vente ;
- Les délais de règlement des hôpitaux publics sont traditionnellement longs, indépendamment des conditions contractuelles accordées.

#### Facteurs géographiques :

- Les délais de règlement sont traditionnellement longs dans certaines zones géographiques (Asie, Moyen Orient).

Le taux de collecte sur les factures de moins de 12 mois a augmenté sensiblement. L'apurement des créances plus anciennes s'est également amélioré. L'action est poursuivie sur les ventes export en distribution, sur lesquelles des progrès significatifs sont attendus cette année.

Enfin, les dépréciations éventuelles sont évaluées sur une base individuelle et prennent en compte différents critères comme l'existence de risques de non-recouvrement ou de l'expérience développée par la Société avec le distributeur débiteur.

### 4.3 Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la trésorerie. Celle-ci est composée essentiellement de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la rémunération des comptes à terme dont le taux de rendement est fixe.

## NOTE 5 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

---

Les rémunérations des membres des organes de direction ne sont pas communiquées, car ceci reviendrait à donner des indications de rémunérations individuelles.

## NOTE 6 : EVENEMENTS POSTERIEURS

---

### a. Poursuite du projet d'Offre Publique d'Alphatec sur les titres d'EOS imaging

Le 15 janvier 2021, le comité social et économique de la Société, après avoir examiné les termes et conditions de l'Offre, a émis son avis sur l'Offre (l'avis est disponible dans la note en réponse publiée sur le site internet de la Société dédié à l'offre<sup>30</sup> et de l'AMF).

Le 4 mars 2021 Conseil d'administration s'est réuni et a rendu un avis motivé favorable sur le projet d'offre publique d'achat par Alphatec Holdings, Inc. ("ATEC") visant les actions et les OCEANES EOS (l'"Offre").

- Le Conseil d'administration a pris acte des intentions exprimées par ATEC dans son projet de note d'information et de l'avis rendu par le Comité Economique et Social d'EOS (CSE). Il a aussi pris connaissance de l'attestation d'équité du cabinet Accuracy, en qualité d'expert indépendant, qui conclut que l'Offre est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires et les porteurs d'OCEANES.
- Sur la base notamment de l'attestation d'équité, de l'avis du CSE et de la recommandation positive du comité ad hoc, le Conseil d'administration a considéré à l'unanimité que l'Offre était dans l'intérêt d'EOS, de ses actionnaires et de ses porteurs d'OCEANES à qui elle offre une liquidité immédiate et intégrale dans des conditions de prix favorables, et de ses salariés. Il a en conséquence émis un avis favorable sur l'Offre et a recommandé aux actionnaires et aux porteurs d'OCEANES d'apporter respectivement leurs actions et leurs OCEANES à l'Offre.

Le 5 mars 2021, Alphatec-a déposé le projet de note d'information relatif à l'Offre publique d'achat auprès de l'AMF.

Le 30 mars 2021, l'offre a obtenu l'autorisation du ministre chargé de l'économie, des finances et de la relance, au titre de l'article L. 151-3 du code monétaire et financier relatif au contrôle des investissements étrangers réalisés en France.

Le 30 mars 2021, l'Autorité des marchés financiers a déclaré conforme le projet d'offre publique d'achat en application de l'article 231-23 du règlement général.

Le 31 mars 2021, l'Autorité des marchés financiers a communiqué que l'offre publique d'achat sera ouverte du 1<sup>er</sup> avril au 7 mai 2021 inclus.

### b. Obtention de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) à hauteur de 4,7 M€

Dans le cadre des mesures de soutien prises en France face à la crise sanitaire, le groupe a fait la demande des Prêts Garantis par l'Etat.

Le 19 mars 2021, la société Onefit Medical, filiale d'EOS imaging a reçu un prêt garanti par l'état de 0,4m€ du Crédit Mutuel.

Le 14 avril 2021, EOS imaging a reçu un prêt garanti par l'état de 4,3m€ par un syndicat bancaire constitué de BNP Paribas, de Bpifrance et de la Société Générale.

---

<sup>30</sup> [www.eos-imaging-finance.com](http://www.eos-imaging-finance.com)

c. Communication du chiffre d'affaires non audité du 1<sup>er</sup> trimestre 2021

Le 20 avril 2021, la Société a communiqué son chiffre d'affaires non audité pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021, qui s'élève à 5,6 M€, en croissance de +48% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. La performance commerciale<sup>31</sup> s'est élevée à 7,9 M€ en progression de +31% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. La position de trésorerie au 31 mars 2021 était de à 8,2 M€.

---

<sup>31</sup> La Performance Commerciale est un indicateur qui correspond à la somme des commandes d'équipement valorisées reçues sur la période et des revenus de maintenance, consommables et services de la période. Ceci permet de disposer d'un indicateur comparable de performance avec le chiffre d'affaires du modèle commercial prévalant jusqu'en 2018, où la livraison des équipements était réalisée juste après la réception de la commande, et donc le chiffre d'affaires des équipements enregistré sur la même période que la commande.